



Société coopérative Migros Genève
Rue Alexandre-Gavard 35 - 1227 Carouge

Avenue Vibert 34 - 1227 Carouge
Tél.direct : (022) 307 29 80 - Fax: (022) 307 29 89
www.locaski.ch
www.migros.ch

N° de contribuable TVA: 149 460
Chèques postaux: 12-1497-6

CONDITIONS DE LOCATION DE MATERIEL

Dans le cadre des prestations de service que Migros Genève offre à sa clientèle, Migros Genève met à disposition de ses clients du matériel de sports d'hiver conformément aux conditions de location ci-dessous :

1. Migros Genève est, et demeure propriétaire de tout le matériel proposé en location.
Lorsqu'en dépit d'un rappel de Migros Genève, le matériel n'est pas restitué dans les délais, Migros Genève se réserve le droit de transférer la propriété au locataire en lui facturant la valeur actuelle de l'objet. Cette dernière est définie de façon dégressive soit : 100% la première année, 90% la seconde et ainsi de suite jusqu'à une valeur finale équivalent 50% de la valeur à neuf.
2. Lorsque le matériel loué n'est pas restitué dans les délais (date de retour mentionnée sur le contrat de location) et qu'une facture est éditée, la somme de CHF 50.- est perçue à titre de frais administratifs, même en cas de retour ultérieur du matériel.
3. Le locataire est responsable du bon usage du matériel loué. Il assume seul toute responsabilité quant à d'éventuels dommages causés à lui-même, à des tiers ou à des choses, en relation avec l'objet loué. De même, le locataire est seul responsable de tout dommage causé à l'objet loué.
4. La sous-location est interdite.
5. Le matériel loué doit être restitué propre et en parfait état. Migros Genève se réserve le droit de facturer tout nettoyage ou réparation dû à une utilisation inadéquante.
6. Migros Genève renonce en principe à exiger une caution à la location; celle-ci intervient sur présentation d'une pièce d'identité valable.
7. La location saison s'encaisse lors de la prise en charge du matériel, dans les autres cas, la location se paie à la restitution du dit matériel. Celle-ci a lieu dans le magasin où le matériel a été loué.
8. Le N° de client M-Cumulus saisi dans notre fichier clients est demandé afin de faciliter l'identification de ce dernier en magasin, il n'y a pas de lien avec les données de vente M-Cumulus. De même, vos données personnelles (email, téléphone, adresse, etc...) ne seront pas communiquées.

TARIF DE LOCATION

Le tarif de location est calculé de la façon suivante :

Location journée : Prise en charge le jour même (le soir précédent à partir de 16h00 est accepté). Dernier délai de retour du matériel le lendemain matin à 10h00. Lorsque le matériel n'est pas restitué dans le délai défini, Migros Genève se réserve le droit de facturer le dépassement selon le tarif en vigueur.

Le tarif de location est dégressif ; au delà du 18^{ème} jour de location, le tarif saison s'applique.

Ski, snowboard, autres : Période saison du 3 octobre 2011 au 21 avril 2012

Patins de hockey sur glace : Période saison du 2 août 2011 au 21 avril 2012

ASSURANCE COUVERTURE FRANCHISE FRS 200.-

Cette assurance couvre la franchise généralement perçue par les assurances RC/Ménage en Suisse, en cas de vol, bris, etc.

	Semaine - Saison		jusqu'à 6 jours	
Notre tarif :	Par enfant	CHF 10.-	CHF 5.-	
	Par adulte	CHF 20.-	CHF 10.-	
	Couple	CHF 40.-	CHF 20.-	
	Famille dès 4 personnes	CHF 50.-	CHF 25.-	

Migros Genève se réserve le droit de modifier en tout temps le choix et le tarif de location de ses articles.